# **ADMINISTRATION**

# AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

## EFS Établissement français du sang

# Décision nº N 2018-26 du 21 décembre 2018 portant fin de fonction à l'Établissement français du sang

NOR: SSAK1830922S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2015-03 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. François CHARPENTIER aux fonctions de directeur de la chaîne transfusionnelle de l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de directeur de la collecte et de la production des PSL exercées par M. François CHARPENTIER à compter du 1er janvier 2019.

## Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 décembre 2018.

Le président de l'Établissement français du sang, François Toujas